Envoyé en préfecture le 15/05/2019
Reçu en préfecture le 15/05/2019
Affiché le
ID : 086-248600413-20190513-CA19XXXJDL0092C-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019 **n°2**

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :
Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : **Attribution d'une aide à l'immobilier économique - Coulot Décolletage**

Coulot Décolletage est une entreprise familiale créée en 1985 à Châtellerault. Spécialisée dans l'usinage de précision de décolletage en petite et moyenne série dans tous les types de matière (titane, PEEK -polymère-, inox, chrome, cobalt, etc.).
Historiquement sous-traitante pour les grandes entreprises françaises de l'aéronautique et de l'armement, Coulot décolletage étend en 1996 ses marchés au profit de l'industrie médicale (production d'instruments et d'implants médicaux). Sa progression régulière et son savoir-faire lui ont permis d'obtenir les certifications ISO 9001 et 13485 en 2005 ainsi que l'enregistrement FDA (Food and Drug Administration) en 2009 et ANVISA (agence nationale de vigilance sanitaire) en 2012 par l'intermédiaire de ses clients.

Coulot Décolletage travaille en collaboration avec les plus grands groupes de distribution médicaux internationaux (États-Unis, Brésil, Suisse, Belgique, etc.). Le savoir-faire de Coulot Décolletage lui permet de concevoir et d'usiner les pièces les plus techniques et complexes pour l'instrumentation, les implants et les prothèses médicales tels que rachis, orthopédie, traumatologie ou neurologie.

Depuis la reprise de l'entreprise par M. Coulot fils en 2010, l'entreprise a doublé son chiffre d'affaires, passant de 5,11 millions d'euros (2010) à 10,8 M € (2017). Les effectifs ont également augmenté passant de 15 à 60 personnes.

Pour faire face à une concurrence principalement internationale (Pologne, Tunisie et Inde) dont les coûts de main d'œuvre sont nettement inférieurs, l'entreprise Coulot Décolletage mise sur la qualité, un savoir-faire reconnu et un matériel à la pointe de la technologie lui permettant de rester compétitive et de maintenir sa position sur le marché. En tant que PMI, Coulot décolletage se différencie des grands groupes par sa réactivité et sa flexibilité lui permettant de répondre aux différentes demandes de ses clients.

Sa clientèle est majoritairement constituée de grands groupes, leaders dans la fabrication de dispositifs médicaux. 40 % de son chiffre d'affaires est réalisé à l'export, en Suisse et aux États-Unis principalement. Sa notoriété à l'international lui permet d'être directement contactée par les

Envoyé en préfecture le 15/05/2019
Reçu en préfecture le 15/05/2019
Affiché le
ID : 086-248600413-20190513-CA19XXXJDL0092C-DE

fabricants. Toutefois, Coulot Décolletage entretient une politique commerciale active avec une forte présence sur les salons professionnels en France comme à l'étranger.

L'entreprise souhaite aujourd'hui renforcer sa position en tant qu'acteur majeur du secteur en France. Pour ce faire, Coulot Décolletage prévoit un projet de développement ambitieux portant sur quatre axes : extension du site industriel ; modernisation de l'outil de production (investissements importants sur le parc-machines) ; diversification de l'activité avec intégration, notamment de la fabrication additive de pièces métalliques (impression 3 D à fusion laser) ; amélioration des conditions de travail avec installation d'un nouveau système de filtration des huiles de coupe.

Pour répondre aux commandes de ses clients et mettre en œuvre son projet de développement, l'entreprise doit agrandir son site de production de 1 200 m² pour atteindre 3 500 m² de bureaux et ateliers. Le coût de l'investissement immobilier prévu est de 1 047 514 euros hors taxes.

Le plan d'investissement prévisionnel 2018-2021 mis en place par l'entreprise est de 7 939 626 € H.T. pour se doter d'un outil industriel performant (investissements matériels et investissement immobilier).

Sur la partie investissements matériels, l'entreprise a sollicité une subvention de 814 165 € auprès du FEDER laquelle a reçu un avis favorable de l'autorité de gestion le 12 avril 2019.

Les perspectives de développement de l'entreprise Coulot Décolletage lui permettent de planifier vingt-six recrutements sur les trois années à venir. Coulot Décolletage prévoit ainsi 21 recrutements sur la partie productive, et 5 recrutements sur les fonctions supports.
Par ailleurs, l'entreprise, fortement ancrée dans son environnement, compte poursuivre sa politique de formation et travaille en ce sens avec le lycée Édouard Branly de Châtellerault afin de pouvoir former des jeunes stagiaires (3 stagiaires accueillis en moyenne par an). Sur les trois années à venir, l'entreprise souhaite également recruter 3 apprentis en marketing, qualité et en méthode / ingénierie.

Dans le cadre de son projet, la SAS Coulot Décolletage sollicite une aide à l'immobilier d'entreprise de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

* * * * *

VU le règlement CE n°1400/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité aux aides de minimis ;

VU le décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les collectivités et leurs groupements et modifiant la partie réglementaire du CGCT,

VU le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU les articles L 1511-3 et suivants et R 1511-4 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), relatifs aux modalités d'attribution et de versement de

Envoyé en préfecture le 15/05/2019
Reçu en préfecture le 15/05/2019
Affiché le
ID : 086-248600413-20190513-CA19XXXJDL0092C-DE

subventions,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du bureau communautaire du 1er avril 2019 portant sur l'établissement d'une convention entre Grand Châtellerault et la région Nouvelle-Aquitaine en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.R.D.E.I.I.),

VU l'article 3.I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique,

CONSIDÉRANT la demande d'aide à l'immobilier d'entreprise en date du 11 décembre 2018, présentée par la SAS Coulot Décolletage,

CONSIDÉRANT l'impact économique du développement de l'entreprise sur le bassin d'emploi de Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

– d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant de 110 000€ à la SAS Coulot Décolletage,

– d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'aide à l'immobilier économique ci-jointe,

– d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au budget annexe 90.10 / 20422 / 4300.

UNANIMITE

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER